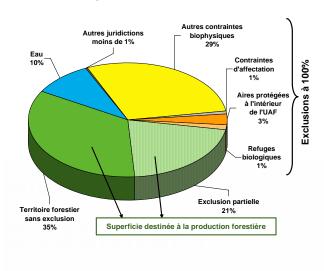
# **UNITÉ D'AMÉNAGEMENT FÖRËSTIER**

UAF 086-66

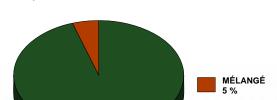
#### 1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global Superficie<sup>1</sup>: 507 874 hectares



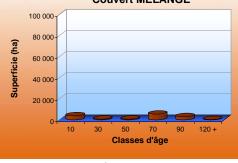
## Portrait du territoire destiné à la production forestière

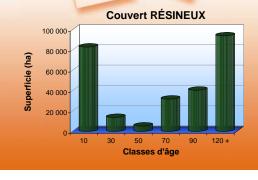
Types de couvert Superficie<sup>2</sup>: 282 574 hectares



RÉSINEUX 95 %







<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> superficie brute sans réduction <sup>2</sup> superficie nette après réduction

## 2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière		Possibilité par essence ou groupe d'essences (m³/an) Rendement soutenu (150 ans)					
		SEPM <sup>1</sup>	Peupliers	Bouleau à papier	Total		
Α	2000-2008	272 500	12 300	5 700	290 500		
В	Forestier en chef 2008-2013	252 500	15 100	11 400	279 000		
	Variation (B-A)	-20 000	2 800	5 700	-11 500		
	Variation (%)	-7,3%	22,8%	100,0%	-4,0%		
Α	Possibilités 2000-2008, sans les réductions pour la limite nordique et les aires protégées annoncées après le 31 mars 2000.						
В	Possibilités 2008-2013, suite à la reprise des calculs avec le logiciel "Spatial/Woodstock-Stanley".						

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze

Provenance des volumes	Superficie annuelle	Récolte maximale annuelle	
	ha	m <sup>3</sup>	%
Bandes riveraines	31	1 544	0,6%
Séparateurs de coupe	0	0	0,0%
Pentes fortes (31 à 40 %)	8	796	0,3%
Habitats fauniques	N/A	N/A	N/A
Encadrements visuels	0	0	0,0%
Territoires à multiples usages	N/A	N/A	N/A
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	14	1 390	0,5%
Autres particularités régionales ou locales	169	16 678	6,0%
Sous-total des contraintes opérationnelles <sup>2</sup>	222	20 408	7,3%
Sous-total sans contrainte opérationnelle <sup>2</sup>	2 614	258 592	92,7%
Total	2 836	279 000	100,0%

Pour plus d'information sur les contraintes opérationnelles, voir la fiche thématique « Possibilité forestière ».



## **UNITÉ D'AMÉNAGEMENT FÖRËSTIER**

**UAF 086-66** 



Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue. Veuillez noter que les particularités reliées à l'entente « Paix des Braves » ont été considérées. Pour des explications détaillées, veuillez consulter les fiches thématiques « Exigences générales » et « Particularités de l'entente « Paix des Braves » ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>2</sup>
	CPRS,CPHRS,CPPTM1	709
Avec récolte	Coupe mosaïque - 3 mètres <sup>3</sup>	1 560
Avec recoite	Coupe mosaïque - 7 mètres <sup>3</sup>	567
	Éclaircie commerciale	0
Sans récolte	Plantation, regarni, ensemencement	324
Jans recoile	Éclaircie pré-commerciale	529

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe avec protection de la haute régénération et des sols, coupe avec protection des petites tiges marchandes.

### 4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Les peuplements destinés à la production résineuse occupent 95% de la superficie productive.

Principalement au nord de la rivière Broadback, le territoire est particulièrement difficile d'accès. Une partie des opérations de récolte se réalise durant l'hiver.

D'anciens brûlis non régénérés ou mal régénérés totalisent 10% de la superficie productive. Leur potentiel de remise en production est très fortement limité puisqu'ils sont majoritairement localisés dans la portion nord de l'UAF et par conséquent, inaccessibles en été.

Le projet de parc Assinica est exclu du territoire destiné à la production forestière couverte par cette unité d'aménagement forestier. Le périmètre du projet correspond à la proposition du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en novembre 2006.

Le feu de forêt de l'été 2007 n'est pas intégré dans la mise à jour cartographique réalisée afin de déterminer la possibilité forestière de l'unité d'aménagement forestier.

#### 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.

Forestier en chef

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Superficie annuelle prévue, à compter du 1er avril 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour plus d'information sur les coupes mosaïques, voir la fiche thématique « Exigences générales ».